

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 5 avril 2023

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Début de séance : 17 heures

Présents :

Éric Chevillard, Delphine Chrétien, Jean-Marc Denier, Antoine Fernandes, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Philippe Vial.

Absents : Denis Dos Santos, Émeline Friedman, Véronique Mazur, Bruno Rouly, Séverine Vial

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum : atteint (10 présents°)

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Approbation du compte administratif du budget de l'eau année 2022

Affectation des résultats de l'eau et assainissement

Vote du budget eau et assainissement 2023

Approbation du plan de financement du projet de restauration de la toiture du four à pain communal

Demande de subvention au département pour la restauration de la toiture du four à pain communal

Approbation du plan de financement du projet d'achat et d'installation de jeux d'enfants

Demande de subvention au département pour le projet d'achat et d'installation de jeux d'enfants

Approbation du plan de financement du programme de voirie 2023

Demande de subvention au département pour le programme de voirie 2023

Questions diverses :

Au début de la séance, le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2023 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 1-04-2023

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DE L'EAU ANNEE 2022

Monsieur Peybernès donne lecture du compte administratif du budget eau et assainissement pour l'année 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2022 : 117 445, 11

Dépenses de l'exercice 2022 : 115 938,68

Résultats de l'exercice 2022 : 1506,43

Résultat reporté au 31 décembre 2021 : + 169 025,82

Montant affecté à la section d'investissement en 2022 : 62 130,37

Résultats cumulés eu 31 décembre 2022 : +108 401,88

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2022 : 233 902,45

Dépenses de l'exercice 2022 : 85 303,28

Résultat de l'exercice 2022 : 148 599,17

Résultat reporté au 31 décembre 2021 : -130 130, 37

Résultats cumulés au 31 décembre 2022 : +18 468,8

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (par 10 voix) ces résultats.

DELIBERATION Numéro 2-04-2023

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif eau et assainissement 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2022 117 445,11

Dépenses de l'exercice 2022 115 938, 68

Résultat de l'exercice 2022 1506,43

Résultat reporté au 31 décembre 2021 : Excédent 106 895,45

Résultats cumulés au 31 décembre 2022 : Excédent 108 401,88

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2022 233 902,45

Dépenses de l'exercice 2022 85 303,28
Résultat de l'exercice 2022 148 599,17

Résultats reportés au 31.12.2021 : Déficit - 130 130,37

Résultats cumulés au 31.12.2022 : Excédent 18 468,8

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (par 10 voix) ces résultats et décide de leur affectation suivante :

L'excédent d'investissement est reporté au Budget Primitif 2023 à la ligne 001 : **18 468,8**

L'excédent de fonctionnement est reporté au BP 2023 en recette de fonctionnement ligne 002 : **108 401,88**

DELIBERATION Numéro 3-04-2023

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité (10 voix) le budget Eau et assainissement 2023 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 202 401,88

Recettes : 202 401,88

Section d'investissement :

Dépenses : 593 460,00

Recettes : 593 460,00

DELIBERATION Numéro 4-04-2023

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION DE LA TOITURE DU FOUR A PAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement de la restauration de la toiture du four à pain :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	%
<i>Matériaux</i>	24795,15	29754,18	Commune	12397,575	50
			Département	12397,575	50
TOTAL	24795,15	29754,18	TOTAL	24795,15	100

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix) ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

DELIBERATION Numéro 5-04-2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DE LA TOITURE DU FOUR A PAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration de la toiture du four communal.

Le Montant H.T du projet s'élève à 24795,15 H. T soit 29 754,18 T.T.C

Pour ces travaux une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour un montant de : 12 397,575 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du département pour les travaux de restauration de la toiture du four communal.

Délibération votée par 10 voix pour

DELIBERATION Numéro 6-04-2023

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE JEUX D'ENFANTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour l'achat et l'installation de jeux d'enfants :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	%
<i>Jeux</i>	13800,3	16560,36	Commune	6900,15	50
			Département	6900,15	50
TOTAL	13800,3	16560,36	TOTAL	13800,3	100

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour) ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

DELIBERATION Numéro 7-04-2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE PROJET D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE JEUX D'ENFANTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat et d'installation de jeux d'enfants.

Le Montant H.T du projet s'élève à 13800,3 H. T soit 16560,36 T.T.C

Pour ces travaux une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour un montant de 6900,15 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité (10 voix pour) et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du département pour l'achat et l'installation de jeux d'enfants sur la commune.

DELIBERATION Numéro 8-04-2023

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour le programme de voirie 2023 :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	%
<i>Enrobés</i>	18720	22464	Commune	5616	30
			Département	13104	70
TOTAL	18720	22464	TOTAL	18720	100

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour) ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

DELIBERATION Numéro 9-04-2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2023. La commune de Clelles souhaite procéder à la sécurisation, le renforcement et l'aménagement de capacité de plusieurs voies d'accès sur sa commune.

Il s'agit tout d'abord d'une partie de route située dans la zone d'activité de la Croizette menant à plusieurs entreprises et qui présentent actuellement de nombreux nids de poules.

En effet, le passage des camions allant aux entreprises de BTP et d'activités agricoles, et le passage des engins agricoles ont endommagé la route, formant des trous et abimant les bas-côtés. Cela représente un danger pour la circulation des habitants de la commune et la route nécessite d'être rapidement remise en état et renforcée.

La rue du bassin dans le hameau de Longefonds nécessite également d'être refaite. Celle-ci est détériorée depuis plusieurs années, ce qui gêne l'accès aux habitations des riverains.

Enfin, la commune souhaite réaménager la voie d'accès la plus haute dans le hameau de Fourches et desservant plusieurs habitations et une route forestière.

Le Montant du projet s'élève à 18 720,00 euros H. T soit 22 464,00 euros T.T.C .Pour ces travaux, une subvention peut être sollicitée auprès du Département pour un montant de 5616 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité (10 voix pour) et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du département pour le programme de voirie 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Le problème du balltrap

Une réunion est envisagée avec les membres de l'association de chasse le mardi 11 avril à 17 heures

Date du prochain conseil : 26 avril à 19 heures 30

Clôture de la séance à 19 heures